



RAssemblement pour une France sans Chasse

siège social : Maison des Associations du 12^e ■ 181, avenue Daumesnil ■ 75012 Paris
www.france-sans-chasse.org ■ contact@france-sans-chasse.org

Le sanglier : questions et réponses

Origine du phénomène :

- La fin des années 70 voit l'éradication des souches naturelles de ce qui faisait les cibles privilégiées des chasseurs : perdrix, lièvres, lapins, cailles... Du fait de l'action conjuguée du développement de l'agrochimie, de l'agriculture intensive avec une mécanisation surpuissante, la destruction des haies, l'augmentation de la circulation routière, mais également la chasse avec son intensification par entre autres l'utilisation des fusils à répétition... Les chasseurs étaient à cette époque 2,5 millions de pratiquants.

- La disparition de ce « petit gibier » a fait que les chasseurs rentraient bredouilles, et bon nombre menaçaient de « raccrocher ». Les responsables des instances de la chasse inquiets, ont décidé alors de développer la chasse « au gros » : sangliers et cervidés.

- Le sanglier se trouvait principalement dans son milieu naturel, la forêt, avec une progression de population très lente, avec des portées limitées, dont la moitié n'arrivaient pas à terme faute de nourriture. Pour favoriser son expansion les chasseurs ont :

- au début des années 80, lâché des milliers d'animaux sortis des élevages (des lâchers clandestins existent encore malgré leur « interdiction », en 2010 49% des sociétés de chasse avouent que les lâchers persistent),

- organisé leur nourrissage en zones boisées au motif qu'ils iraient moins chercher la nourriture dans les cultures avoisinantes... nourrissage qui se poursuit actuellement avec l'autorisation des préfets,

- et dans certaines zones ils ont développé le croisement avec un cochon d'Asie, donnant le cochonglier espèce hybride plus prolifique (voir la photo dans le livret chasse et biodiversité).

Situation actuelle :

- Le nombre de sangliers tués (il est impossible de comptabiliser le nombre d'animaux vivants) a été **multiplié par 12,9 en 40 ans** (chiffre ONCFS), il est passé de 60 000 en 1977 à 700 000 en 2015.

Remarquons qu'en 1977 le sanglier n'avait pas plus de prédateur qu'aujourd'hui !

- Mais les chasseurs qui ont tué 700 000 sangliers en 2015, voudront en tuer au moins 700 000 en 2016 puis en 2017 etc. de façon à assurer leur tableau de chasse, et satisfaire leurs actionnaires et adhérents. Cela les amène à entretenir la population animale voire chaque année à l'augmenter pour attirer de nouveaux membres et s'assurer que cette population animale très mobile soit présente lors des battues de tirs.

La chasse aux sangliers de ce fait est au cœur d'un inacceptable « business », avec le développement continu des chasses « commerciales ».

Solutions proposées par le RAC :

1. Pour arrêter l'hémorragie et le maintien de la surpopulation de sangliers, la première mesure à prendre est de **supprimer la chasse** qui entretient ce surplus d'animaux pour alimenter son activité. Cette première mesure entraînant l'arrêt du nourrissage source du développement de la fertilité. Des expériences ont prouvées que cette seule mesure fait diminuer de 30% la population en 2 ans.

2. Eviter les cultures appétentes comme le maïs en bordure de forêt, clôturer les parcelles à risques à l'aide de clôtures électriques comme cela se fait de plus en plus et utiliser également des répulsifs. La fertilité du sanglier étant liée à ses ressources alimentaires ces mesures contribueront à diminuer rapidement ses effectifs.

3. La mise en place d'une campagne contraceptive, comme le propose le Professeur Jean Crousillat « ... un laboratoire de recherches scientifiques anglais de très haut niveau a, en 2008, testé le Gonacon sur le sanglier. Les résultats sont significatifs : la vaccination reste active pendant plusieurs années... », affirme le scientifique, contribuera dans les « points noirs » identifiés de réduire de manière active et significative les populations animales, sans violence.

Ainsi nous pourrons progressivement ramener les populations à ce qu'elles étaient il y a 40 ans. La population de sangliers était contenue et ne posait pas alors de problème particulier.

Il faudra toutefois maintenir certaines dispositions (pacifiques et non violentes) du fait de l'extension des cultures de maïs depuis quelques décennies, tant que cela sera nécessaire.

